



## Compte-rendu du CT exceptionnel du 1er octobre 2020 (en visioconférence)

Vos représentants UNSA-UPPAMER :

Jacques LANGLOIS - Cathy PROVOST - Valérie JULOU - Pascal DUPONTREUE

Début de séance : 15h00

### Sujet unique : Attribution de la prime exceptionnelle COVID-19

Un rappel juridique est fait sur les modalités de mise en place de cette prime au sein de l'établissement, prime encadrée par un décret et une note de gestion du Ministère.

Cette prime est éligible à l'ensemble du personnel (Fonctionnaires, agents contractuels, militaires et agents mis à disposition, hormis emplois d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de la mise en œuvre au sein de l'Enim, sont exclus les membres du CODIR.

La proposition faite par l'Enim lors de ce CT est d'attribuer la prime aux agents présents sur site pour nécessité de service, en continu ou partiellement entre le 17 mars et le 8 mai 2020. Avec 3 taux selon le nombre de jours sur site et 3 modulations selon la catégorie hiérarchique.

Cette prime concernerait 44 agents soit 15% de l'effectif.

Cette prime, après validation par le Conseil d'Administration et par la CGFI serait versée aux agents éligibles avec la paie de novembre.

Vote :

- UNSA = 3 « abstentions » du fait de la restriction de cette prime aux seuls agents qui ont été présents sur site alors que d'autres agents en télétravail auraient pu en bénéficier du fait de leur engagement particulier et non simplement du fait d'une sujétion de présence.
- CGT-FSU = 3 votes « contre »

Au cours de ce CT, l'UNSA a également demandé que **l'indemnité de télétravail** (qui concerne l'ensemble des agents placés en télétravail) pour **la période du 17 mars au 31 août** soit versée d'ici la fin de l'année afin que le personnel puisse en bénéficier le plus rapidement possible.

La Direction a répondu que cette indemnité devrait pouvoir être versée entre fin novembre et mi-décembre, hors calendrier des paies.

Fin de séance 16h00